

Cheminement d'un projet acéricole



Fiche descriptive du potentiel acéricole

Dépôt d'une demande d'utilisation du territoire (responsabilité du demandeur)

- Contacter M. Philippe Gaudet à la MRC de Matawinie
 - Fournir une attestation de conformité à la réglementation municipale;
 - Remplir le formulaire de demande d'utilisation du territoire;
 - Payer les frais d'ouverture de dossier
- Déposer une demande de contingent aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)
 - Fournir un plan d'érablière conforme aux normes des PPAQ à la MRC;
- Fournir tous autres documents nécessaires à l'émission du permis.

Étapes d'analyse et critères d'admissibilité (responsabilité de la MRC de Matawinie)

- Analyse des documents en fonction de la réglementation et du résultat de la consultation.
- Attestation de réservation du lot visé par le Conseil de la MRC de Matawinie.
- La MRC consultera les ministères et organismes concernés. Leurs commentaires et conditions figureront au permis, le cas échéant.
- Le permis sera délivré sous réserve de l'obtention du contingent et des documents complémentaires si nécessaires.

Responsabilités, droits et obligations du détenteur de permis

La période de validité du permis délivré pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles prend fin le 31 décembre de la cinquième année de sa délivrance. Le titulaire d'un permis a droit au renouvellement de son permis s'il remplit les conditions suivantes:

- Respecter les lois et règlements en vigueur, notamment la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, le Règlement sur les permis d'intervention, le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement et la réglementation municipale.
- Acquitter annuellement les droits exigibles liés à son permis ([Bureau de mise en marché des bois - A-18.1 r 8.1 Règlement sur les permis d'intervention](#)) ainsi que les frais de services administratifs reliés à l'analyse de sa demande de renouvellement;
- Respecter les conditions indiquées à son permis, celles déterminées par règlement du ministre et les normes applicables à ses activités d'aménagement forestier;
- Soumettre annuellement le rapport de ses activités (récolte de sève et de bois);
- Exploiter en moyenne 50 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière au cours de la période de validité de son permis.

En vertu de la réglementation, la MRC de Matawinie peut assortir le permis renouvelé de toute condition qu'elle estime utile. Elle peut également refuser de renouveler le permis au profit d'un usage d'utilité publique. La MRC de Matawinie peut suspendre ou résilier un permis si le titulaire n'a pas cultivé et exploité l'érablière depuis au moins trois années consécutives. La MRC peut, à la demande du titulaire d'un permis, augmenter la superficie du territoire sur lequel porte ce permis, si ce titulaire remplit les conditions suivantes:

- il exploite 90 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière depuis au moins deux ans;
- il a exécuté les travaux de construction des chemins et bâtiments qu'il a décrits et localisés dans sa demande de permis.

Le titulaire d'un permis doit exploiter 90 % ou plus de la capacité d'entailage de la partie de l'érablière ajoutée au territoire sur lequel porte son permis dans les trois années suivant cet ajout.

Municipalité régionale de comté de Matawinie, 3184, 1^{re} avenue, Rawdon (Qc) J0K 1S0

Pour obtenir le formulaire de demande d'utilisation du territoire public et les données brutes issues des inventaires, communiquez avec M. Philippe Gaudet, au 450-834-5441 poste 7009 ou pgaudet@matawinie.org.

Nom de projet : SDO_CC

Municipalité : Saint-Donat

Voie publique la plus près : chemin St-Guillaume

Numéro de lot(s) : partie non divisée du Bloc J du canton de Lussier

Vocation MRC¹ : paysage acéricole

Lot enclavé² : Non

Description générale

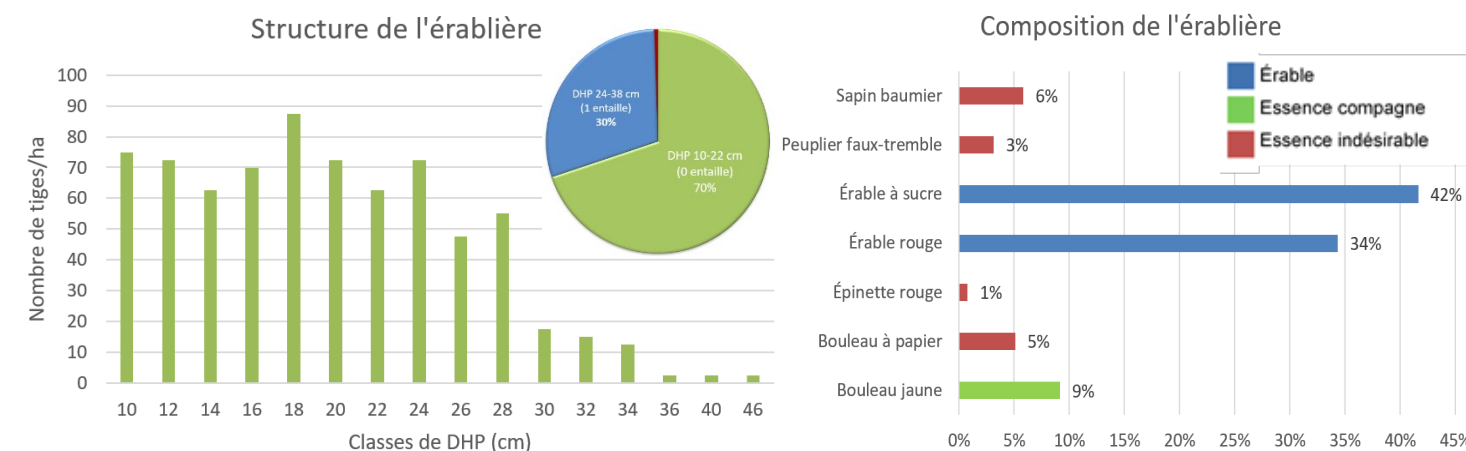
La superficie échantillonnée³ s'étend sur des altitudes variant de 380m à 430m. Couvrant une petite montagne, la superficie présente une topographie assez régulière et des versants dans toutes les directions. Il n'y a pratiquement pas de pentes fortes. Aucun ruisseau n'a été répertorié dans la superficie échantillonnée. Deux chemins forestiers carrossables bordent la superficie. Un accès motorisé vers le sommet a été observé. Un sentier de randonnée officiel traverse la superficie échantillonnée.

D'après nos données, la superficie acéricole retenue³ serait formée d'une seule section exploitable. Le point le plus bas permettant de collecter un maximum de sève par gravité se trouve au bord du chemin St-Guillaume. L'érablière est dominée par l'érable à sucre sur les versants est et sud, dont une section pure. L'érable rouge domine par endroits. Les peuplements orientés vers le nord et le nord-ouest sont davantage composés de bouleau jaune. Les peuplements sont issus d'un feu de forêt survenu en 1954.

La répartition des **classes de diamètre** des tiges d'érable présente un déséquilibre. Les tiges de relève (10-22 cm) représentent plus du tiers des érables (70 %), les petites et moyennes tiges ne dominent pas en nombre (30 %) et il n'y a aucune grosse tige (60 cm+). La **structure** est plutôt régulière et équiennne. La **composition forestière**, a 76 % d'érables, seulement 9 % d'essences compagnes et 15 % d'essences indésirables gagnerait à être améliorée. Le hêtre à grandes feuilles est absent de la surface terrière. Il n'y a pas de problème notable au niveau de la **régénération** en érable⁴ au stade gaulis⁵.

RESULTATS DE LA SUPERFICIE ACERICOLE RETENUE ³	
Superficie (hectare)	30,48
Surface terrière moyenne par hectare (m ²)	24,41
Surface terrière moyenne d'érable par hectare (m ²)	18,54
Pourcentage de la ST en érable (%)	75%
Nombre de tiges commerciales par hectare (DHP 10 cm et +)	732
Nombre de tiges commerciales d'érable par hectare (DHP 10 cm et +)	572
Moyenne d'entailles par hectare	175
Capacité d'entailage immédiate théorique	5 334
Potentiel acéricole	MOYEN

Composition et structure de la superficie retenue



¹ Pour plus d'informations, consulter le Plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal au <https://mrcmatawinie.org/terres-publiques-intramunicipales>

² Un lot est enclavé lorsqu'il n'a aucune issue sur la voie publique ou lorsque l'issue est insuffisante, difficile ou impraticable (article 997 C.c.Q.).

³ La superficie échantillonnée correspond à l'ensemble des peuplements inventoriés. La superficie acéricole retenue correspond à la superficie totale de la ou des section(s) rencontrant actuellement les seuils minimaux pour l'émission d'un permis d'exploitation acéricole sur les terres du domaine de l'État. Ne tient pas compte des possibles contraintes opérationnelles ou techniques.

⁴ L'évaluation de la qualité de la régénération en érable est basée sur le guide *L'État de santé des érablières - démarche diagnostique*, Centre ACER, 2012, 61 p.

⁵ Déf. : Arbre immature plus grand qu'un semis, mais plus petit qu'une perche, dont la tige est encore relativement flexible (DHP 1,1 à 9,0 cm). [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/glossaire-forestier)

Résultats de la superficie échantillonnée

Plan de sondage

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	PLACETTES-ECHANTILLONS		MICRO-PLACETTES
		NB	NO	NB
SDO_CC_P1	13,28	4	000, 003, 007, 008	9
SDO_CC_P2	20,81	7	001, 004, 005, 006, 009, 013, 039	16
SDO_CC_P3	9,67	3	010, 011, 014	7
SDO_CC_P4	6,57	4	002, 012, 037, 038	6
Totaux	50,33	18		38

Résultats par peuplement

NO PEUPL	SURFACE TERRIERE/HA		PROP. DE LA ST/HA (%)		NB TIGES ER/HA	DHP MOY. ÉRABLE	NB POTENTIEL D'ENTAILLES/HA (MOYENNE)	NB POTENTIEL D'ENTAILLES (TOTAL)	POTENTIEL ACERICOLE
	TOTALE	ÉRABLE	ÉRABLE	HEG					
SDO_CC_P1	24,70	4,69	19%	0%	138	19,5	56	747	FAIBLE
SDO_CC_P2	24,05	16,87	70%	0%	536	19,0	150	3121	MOYEN
SDO_CC_P3	25,24	22,45	89%	0%	658	20,0	233	2256	BON
SDO_CC_P4	25,22	10,76	43%	0%	481	15,8	63	410	FAIBLE

État de la régénération (gaulis⁵ seulement)

NO PEUPL	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION ER	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION HEG	COEFFICIENT DE POSITION DOMINANTE ER ⁶	STATUT REGENERATION D'ÉRABLE ⁴
SDO_CC_P1	67%	11%	56%	Pas de problème
SDO_CC_P2	75%	6%	63%	Pas de problème
SDO_CC_P3	43%	0%	43%	Menace au maintien
SDO_CC_P4	100%	0%	100%	Pas de problème

Hypothèse d'évolution du potentiel acéricole⁷

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	10 ANS		20 ANS		30 ANS	
		Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles
SDO_CC_P1	13,28	63	836	69	916	81	1075
SDO_CC_P2	20,81	200	4162	246	5119	379	7886
SDO_CC_P3	9,67	300	2901	392	3790	500	4835
SDO_CC_P4	6,57	106	696	125	821	206	1353
Totaux	50,33		8 595 ent.		10 646 ent.		15 149 ent.

⁶ L'érable est considéré en position dominante si la plus haute gaule située dans la micro-placette est un érable à sucre ou un érable rouge.

⁷ Basé sur le nombre de tiges d'érable/ha de calibre 16, 18, 20 et 22cm présentes dans la superficie échantillonnée et sur un accroissement diamétral annuel moyen de 2,49mm (Centre ACER, 2008). Le calcul exclut les tiges qui passeraient d'une à deux entailles par tige (DHP 40cm+) et ne tient pas compte de la mortalité et des autres facteurs qui influencent la productivité d'une érablière.

